

# RATTACHEMENT ET AUTONOMIE LOCALE RÉFLEXIONS SUR LA VILLE OTTOMANE : TRIPOLI 1551-1911

Nora LAFI  
*Université de Tours*

L'Empire ottoman constitue un exemple de choix pour l'étude des thématiques liées à la notion de rattachement. La question a jusqu'ici été analysée principalement du point de vue de l'organisation étatique, et du rapport des provinces au pouvoir central<sup>1</sup>. Ces provinces ont été surtout considérées en bloc, alternant, selon les périodes, des périodes d'appartenance au vaste ensemble de l'Empire, et de détachement, par la voie de l'autonomie locale. Il s'agit ici de proposer une lecture qui prenne en compte la dimension de

---

<sup>1</sup> Pour une histoire générale de l'Empire ottoman : Robert MANTRAN (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989 ou Suraiya FAROQHI, Bruce MC GOWAN, Donald QUATAERT, Sevket PAMUK, *An Economic and Social History of the Ottoman Empire*, vol. 2, 1600-1914, Cambridge University Press, 1994. Il existe aussi de nombreux travaux sur les villes ottomanes et les sociétés urbaines. Nous ne citerons ici que les principaux ouvrages qui renvoient à une bibliographie complète sur la question : André RAYMOND, *Grandes villes arabes à l'époque ottomane*, Paris, Sindbad, 1985 ; Daniel PANZAC (dir.), *Les villes dans l'Empire ottoman : activités et sociétés*, Marseille, CNRS, 1991. Des études plus récentes apportent de nouvelles informations sur la notion de rattachement : Dror ZE'EVİ, *An ottoman century, the district of Jerusalem in the 1600s*, State University of New York Press, 1996 ; Karen BARKEY, *Bandits and bureaucrats, The Ottoman Route to State Centralization*, Ithaca, Cornell University Press, 1994 ; Eugene L. ROGAN, *Frontiers of the State in the Late Ottoman Empire, Transjordan, 1850-1921*, Cambridge University Press, 1999 ; Amy SINGER, *Palestinian peasants and Ottoman officials. Rural administration around sixteenth-century Jerusalem*, Cambridge Studies in Islamic Civilization, 1994 ; Dina RIZK KHOURY, *State and provincial society in the Ottoman Empire. Mosol, 1540-1834*, Cambridge Studies in Islamic Civilization, 1997 ; Margaret L. MERIWETHER, *Family and Society. The Kin Who Count in ottoman Aleppo. 1770-1840*, Austin, University of Texas Press, 1999.

l'histoire urbaine (histoire des élites locales, histoire des modes de gouvernement urbain) pour nuancer certaines des interprétations les plus généralement admises. L'objet de la démarche est en quelque sorte de se départir de la prégnance d'une trop forte dichotomie entre détachement et rattachement, et de montrer, à partir du cas de Tripoli d'Occident, que le plus souvent les césures reposent sur de bien subtiles inflexions dans le jeu rhétorique de l'appartenance. Il s'agit aussi de tenter de montrer comment la vie locale s'articule avec cette dimension, voire en joue. L'appartenance à l'Empire doit ainsi être évaluée depuis les villes considérées, et lue à travers l'œil de ceux qui s'investissent dans le gouvernement urbain. On a de la sorte la possibilité de parvenir à une vision plus nuancée que ne le permettent l'étude des seules archives émanant du pouvoir central et de ses représentants sur place, ou un examen fondé essentiellement sur les signes extérieurs et affichés de l'appartenance à l'Empire.

L'Empire ottoman est en effet marqué par un rapport complexe à l'autonomie locale, particulièrement aux oligarchies urbaines. Le pouvoir de l'État central sur les structures locales se caractérise, avec de nombreuses déclinaisons, tant en fonction du lieu que de la période, par une grande souplesse dans l'interprétation des signes du rattachement, ainsi que par une grande richesse dans le jeu d'une sorte de grammaire symbolique de l'appartenance. Le cas de Tripoli nous permet, pour le XIX<sup>e</sup> siècle notamment, de procéder à une étude précise, aussi bien des modalités du rattachement que des nuances apportées dans la pratique.

Pour cette étude, des sources essentiellement en arabe ont été utilisées. Alors que les sources diplomatiques européennes à la fois disent les signes extérieurs du pouvoir et reflètent souvent, plus on avance dans le XIX<sup>e</sup> siècle, une volonté politique de diminuer l'Empire, les sources locales permettent de nuancer cette vision, et aussi de lire de plus près le rapport de l'Empire à la société locale<sup>2</sup>. Les sources locales ici considérées sont de trois natures :

- des chroniques de marchands<sup>3</sup> ;
- des archives relatives à l'administration urbaine de Tripoli, disponibles au dépôt d'archives de cette ville<sup>4</sup> ;

<sup>2</sup> Voir Nora LAFI (dir.), *Municipalités méditerranéennes*, à paraître, automne 2002 et Andreas TUNGER-ZANETTI, *La communication entre Tunis et Istanbul, 1860-1913 : province et métropole*, Paris, L'Harmattan, 1996.

<sup>3</sup> Nous avons essentiellement exploité les chroniques en arabe d'un marchand de Tripoli du début du XIX<sup>e</sup> siècle, qui a recopié des documents antérieurs appartenant à des notables de la ville (sans doute de sa famille au sens large) depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Voir Hasan AL-FAQIH HASAN, *Al-yamiyât al-libiyya : 958-1248h./1551-1832*, Tripoli, Université al-Fâteh-Markaz Jîhad, 1984.

– des archives en arabe, conservées à Istanbul et reflétant le rapport des élites urbaines à la tutelle impériale <sup>5</sup>.

Un autre volet pourrait compléter cette vision ; il s'agit des archives en osmanli d'Istanbul <sup>6</sup>. Pour des raisons linguistiques, l'étude en a été abordée d'une manière moins systématique. Le panorama semble suffisant néanmoins pour commencer à exprimer quelques idées.

On interprète en général la position d'une ville après son rattachement à l'Empire en utilisant comme clé de lecture dominante la notion d'autonomie dans la gestion des affaires locales, force de l'Empire à son apogée, faiblesse dès qu'arrive le déclin. La vision la plus généralement répandue est aussi celle d'une distance importante entre une société locale laissée à ses formes d'organisation propres et des représentants de l'État central se contentant de contrôler les seules dimensions vitales pour l'Empire et sa souveraineté. Ce point est assurément essentiel, et éminemment caractéristique de la manière ottomane de gérer les choses de l'Empire. Mais cette vision masque peut-être parfois deux aspects de la question : la consistance, justement, de la gestion locale, et les modalités du rattachement. Il semble désormais possible de prôner une inflexion dans l'interprétation de ces phénomènes : la gestion locale, aux mains des élites urbaines et de leurs instances de gouvernement urbain (conseil des notables notamment), s'insère dans un cadre ottoman, et le rattachement ou l'autonomie ne se limitent en rien aux aspects formels des signes extérieurs de suzeraineté. Pour le cas de Tripoli, la lecture généralement acceptée est la suivante :

– un rattachement à l'Empire ottoman en 1551 <sup>7</sup>, suivi de l'imposition des

---

<sup>4</sup> *Dâr Mahfuzât bi Trablus* (D.M.T.), Archives nationales libyennes à Tripoli. Nous avons utilisé tous les types de documents qui permettent de mesurer le degré de rattachement à la Porte, par exemple les correspondances officielles entre le gouverneur et l'État impérial à Istanbul, le dossier *salj-al-idâriyya* (dossier d'administration), n° 138, n° 186, n° 191 ; ou celui de l'enseignement et de la formation des « élites » au XIX<sup>e</sup> siècle : dossier *al-ta'lim*.

<sup>5</sup> Les archives d'Istanbul, *Basbakalik arçiv* (B.A.) sont très nombreuses et très intéressantes et renferment des documents impériaux en osmanli, mais aussi en langue arabe quand elles émanent de la société urbaine. Les dossiers utilisés ici sont ceux de l'*irede meclis-masu* (conseil administratif) de Tripoli de 1863 à 1869.

<sup>6</sup> Sur les archives ottomanes en général, voir Daniel PANZAC, *op. cit.*, et Suraiya FAROQUI, *Approaching ottoman History. An Introduction to the Sources*, Cambridge University Press, 1999.

<sup>7</sup> Cf. Hasan AL-FAQIH HASAN, *op. cit.* Avant la conquête ottomane, les Hafsidés régnaient à Tripoli et à Tunis. En 1324 les tribus de Tripolitaine profitent de l'affaiblissement du gouverneur nommé par Tunis pour s'emparer du pouvoir. De 1510 à 1530 Tripoli est sous la coupe des Espagnols mais ceux-ci la cèdent en 1530 aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, en même temps que Malte, moyennant leur participation à la lutte contre la flotte ottomane en Méditerranée. Bien sûr l'ensemble de ces changements de souveraineté mériterait aussi d'être

– des archives en arabe, conservées à Istanbul et reflétant le rapport des élites urbaines à la tutelle impériale <sup>5</sup>.

Un autre volet pourrait compléter cette vision ; il s'agit des archives en osmanli d'Istanbul <sup>6</sup>. Pour des raisons linguistiques, l'étude en a été abordée d'une manière moins systématique. Le panorama semble suffisant néanmoins pour commencer à exprimer quelques idées.

On interprète en général la position d'une ville après son rattachement à l'Empire en utilisant comme clé de lecture dominante la notion d'autonomie dans la gestion des affaires locales, force de l'Empire à son apogée, faiblesse dès qu'arrive le déclin. La vision la plus généralement répandue est aussi celle d'une distance importante entre une société locale laissée à ses formes d'organisation propres et des représentants de l'État central se contentant de contrôler les seules dimensions vitales pour l'Empire et sa souveraineté. Ce point est assurément essentiel, et éminemment caractéristique de la manière ottomane de gérer les choses de l'Empire. Mais cette vision masque peut-être parfois deux aspects de la question : la consistance, justement, de la gestion locale, et les modalités du rattachement. Il semble désormais possible de prôner une inflexion dans l'interprétation de ces phénomènes : la gestion locale, aux mains des élites urbaines et de leurs instances de gouvernement urbain (conseil des notables notamment), s'insère dans un cadre ottoman, et le rattachement ou l'autonomie ne se limitent en rien aux aspects formels des signes extérieurs de suzeraineté. Pour le cas de Tripoli, la lecture généralement acceptée est la suivante :

– un rattachement à l'Empire ottoman en 1551 <sup>7</sup>, suivi de l'imposition des

<sup>4</sup> *Dâr Mahfuzât bî Trablus* (D.M.T.), Archives nationales libyennes à Tripoli. Nous avons utilisé tous les types de documents qui permettent de mesurer le degré de rattachement à la Porte, par exemple les correspondances officielles entre le gouverneur et l'État impérial à Istanbul, le dossier *salj-al-idâriyya* (dossier d'administration), n° 138, n° 186, n° 191 ; ou celui de l'enseignement et de la formation des « élites » au XIX<sup>e</sup> siècle : dossier *al-ta'lim*.

<sup>5</sup> Les archives d'Istanbul, *Basbakalik arçiv* (B.A.) sont très nombreuses et très intéressantes et renferment des documents impériaux en osmanli, mais aussi en langue arabe quand elles émanent de la société urbaine. Les dossiers utilisés ici sont ceux de l'*irede meclis-masu* (conseil administratif) de Tripoli de 1863 à 1869.

<sup>6</sup> Sur les archives ottomanes en général, voir Daniel PANZAC, *op. cit.*, et Suraiya FAROQUI, *Approaching ottoman History. An Introduction to the Sources*, Cambridge University Press, 1999.

<sup>7</sup> Cf. Hasan AL-FAQIH HASAN, *op. cit.* Avant la conquête ottomane, les Hafsidés régnaient à Tripoli et à Tunis. En 1324 les tribus de Tripolitaine profitent de l'affaiblissement du gouverneur nommé par Tunis pour s'emparer du pouvoir. De 1510 à 1530 Tripoli est sous la coupe des Espagnols mais ceux-ci la cèdent en 1530 aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, en même temps que Malte, moyennant leur participation à la lutte contre la flotte ottomane en Méditerranée. Bien sûr l'ensemble de ces changements de souveraineté mériterait aussi d'être

signes traditionnels ottomans du rattachement (tribut, présence du gouverneur, présence militaire...) <sup>8</sup> ;

– une période de détachement, ou d'autonomie locale, sous la férule d'une dynastie émancipée de la tutelle impériale, de 1711 à 1835 ;

– puis la période du retour des Ottomans, en 1835, marquée par un nouveau rattachement de la ville à l'Empire ;

– enfin, le rattachement, en 1911-1912, au domaine colonial italien.

Nous allons tenter de lire chacune de ces césures sous l'angle aussi bien de l'analyse de la grammaire de l'appartenance impériale, que des contours et détours qui marquent sa mise en œuvre dans un contexte urbain.

## LE RATTACHEMENT DE 1551

L'intégration, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, de Tripoli, port méditerranéen jusque-là aux mains des Espagnols <sup>9</sup>, puis des chevaliers de Malte pour les vingt dernières années, à l'Empire ottoman, est marquée par la mise en place d'un certain nombre d'attributs pratiques et symboliques du pouvoir impérial <sup>10</sup>. La ville port est rattachée tout d'abord à un ensemble musulman <sup>11</sup>, et le ton général tant des chroniques que des actes officiels souligne abondamment cette dimension <sup>12</sup>. Tripoli, pourtant, reste fondamentalement ce qu'elle

---

reli sous un jour plus nuancé. On peut par exemple se poser la question de la continuité ou non des structures du gouvernement urbain de la principale ville, ainsi que des rivalités au sein des élites locales dont ont pu jouer les différents pouvoirs extérieurs.

<sup>8</sup> Les modalités formelles de rattachement ont été étudiées pour d'autres lieux. Pour le cas des provinces syriennes : Robert MANTRAN et Jean SAUVAGET, *Règlements fiscaux ottomans. Les provinces syriennes*, Beyrouth, 1951. Pour Tripoli, cf. Nora LAFI, *Une ville du Maghreb entre Ancien Régime et réformes ottomanes : Tripoli (1795-1911)*, Paris, L'Harmattan, 2002.

<sup>9</sup> Pour cette période, voir Mohamed Mustafa BAZAMA, *La Libye, vingt ans sous la domination des Espagnols 1510-1530*, Tripoli, Maktabat al-Firjani, 1965.

<sup>10</sup> Un chroniqueur du XVIII<sup>e</sup> siècle rapporte que le 14 août 1551 est la date de la conquête de Tripoli : Ibn GALBUN, *Al-tidhkar fî man malaka Trablus wa ma kâna bihi min al-akhbâr*, Tripoli, Dâr al-Firjânî, 1967. Il existe de nombreux ouvrages sur la conquête ottomane et sur la mise en place d'une administration impériale dans les provinces nouvellement acquises. Cependant, rares sont ceux qui traitent de l'Afrique du Nord et surtout de la Libye actuelle. Pour un aperçu très général sur cette question, voir Norman ITZKOWITZ, *Ottoman Empire and Islamic Tradition*, University of Chicago, 1972. Voir également André RAYMOND, « Les provinces arabes (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans Robert MANTRAN, *op. cit.*, p. 204.

<sup>11</sup> Pour le cas de Tunis, un chroniqueur et historien du XIX<sup>e</sup> siècle, Ibn Abî D-Diyâf, concède volontiers aux Turcs le mérite d'être les « défenseurs de l'Islam et d'avoir arraché la Régence aux mains des Espagnols ». Voir Andreas TUNGER-ZANETTI, *op. cit.*, p. 34.

était : une ville du commerce méditerranéen, un port de course. La ville change donc de sphère économique tout en restant dans le même système. Les corsaires changent de suzerain, en quelque sorte, mais continuent de pratiquer la même activité. Quant aux commerçants de la ville, ils sont appelés à bénéficier des nouveaux marchés ouverts par les horizons ottomans. Parmi les enjeux du rattachement, il va de soi que leurs intérêts sont au premier plan. Tout donne à penser que leurs instances de représentation ont à ce moment usé de tout leur pouvoir pour faire entendre leurs voix.

Une première nuance à la vision d'un rattachement comme césure fondamentale s'impose donc : dans une ville port, échelle méditerranéenne, à la population composite, quelle est la différence entre des marins corsaires de toutes origines au service de la couronne d'Espagne, et des marins corsaires de toutes origines au service du sultan ottoman ? Les batailles elles-mêmes, d'ailleurs, reflètent la réalité d'une situation plus contrastée que ne l'a parfois retenu l'histoire. D'après les sources, lors du siège de 1551, les forces en présence étaient ainsi ; du côté « chrétien » : 300 chevaliers de Malte, 500 Calabrais, Siciliens, Maltais ou Grecs, mais aussi plusieurs centaines de Maures ; du côté « ottoman » : derrière un marin d'origine inconnue (assurément pas turque, peut-être scandinave), de nombreux combattants arabes ; pas de trace de Turcs dans les sources généralement exploitées ; pas de notation religieuse non plus. Celles-ci ne viennent qu'ensuite, dans la rationalisation rhétorique de la nouvelle situation. Le rattachement peut donc être aussi lu comme le basculement de la ville d'un domaine à un autre, fiscal et commercial, dans le cadre de l'économie de course<sup>13</sup>. Le rôle des élites urbaines a assurément été fondamental dans ce processus<sup>14</sup>. Pour les marchands de la ville, arabes et juifs, la meilleure option commerciale doit toujours primer, et peu importe la « nationalité » du marin payé, soit pour combattre les navires adverses, soit pour protéger la flotte commerciale<sup>15</sup>.

---

<sup>12</sup> Notamment les *yawmiyât* de Hasan AL-FAQIH HASAN, *op. cit.*

<sup>13</sup> L'aspect économique dans l'expansion de l'Empire est capital. Le degré de rattachement y est intimement lié. Nous le constatons dans d'autres villes ottomanes comme Mossoul ; Dina RIZK KHOURY, *op. cit.*, p. 17.

<sup>14</sup> Nous retrouvons également ce rôle capital des notables à Alep. J.-P. Thieck, dans « Décentralisation ottomane et affirmation urbaine à Alep à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », montre que le relâchement de l'autorité centrale ottomane favorise le pouvoir de la notabilité urbaine. « La diminution de la puissance des gouverneurs de province (*vâli*) est l'une des principales mesures auxquelles l'État ottoman eut recours dès le XVII<sup>e</sup> siècle pour rétablir son autorité. À Alep comme ailleurs, cette politique favorise l'ascension des notables locaux », p. 115. En situation de conflit, l'État ottoman à Alep ou à Tripoli s'adresse directement aux notables. Jean-Pierre THIECK (Michel FARRERE), *Passion d'Orient*, Paris, Khartala, 1992.

<sup>15</sup> Nelly Hanna a montré, au travers de l'étude d'un des plus riches marchands du Caire du début du XVII<sup>e</sup> siècle, que la société urbaine a bien compris son intérêt de s'insérer dans le

Ces basculements ne sont possibles aussi que parce que le rattachement n'a que peu de conséquences sur le fonctionnement de la société locale. La ville est toujours dirigée par l'élite arabe issue des corporations, au travers de ses institutions de représentation et de gouvernement urbain. La césure de 1551, pour laquelle tout n'a pas encore été découvert, masque sans doute aussi un basculement entre factions de l'élite urbaine, un peu comme si des « Gibelins » pro-impériaux avaient profité de la conjoncture internationale pour chasser leurs rivaux. Quoi qu'il en soit, le XVIII<sup>e</sup> siècle semble marqué par une grande continuité dans l'exercice du gouvernement urbain, ainsi que dans l'activité économique. Les marchands de la ville port, intégrés à une nouvelle structure centrale, font allégeance, avec plus ou moins de zèle selon les périodes, au lointain sultan, mais gardent l'essentiel de leurs prérogatives. La rhétorique de l'appartenance impériale ottomane se plaque aisément sur la réalité d'une ville aux mains de ses marchands. Divers indices, pour le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme les écrits d'Ibn Galbun, confirment cette dimension. C'est dans le souk des Turcs, le quartier le plus actif de la riche notabilité marchande, qu'un cafetier, Othman Darghoubli, est nommé à la tête de la ville en 1704<sup>16</sup>. Dans le lieu du pouvoir de l'élite urbaine, déjà, le gouvernement urbain est confié à un notable de la ville. L'allégeance ottomane permet la pérennité des pratiques sociales du pouvoir local, voire s'en nourrit. Cet épisode nous fait penser évidemment au *cheikh al-bilâd* (chef de la ville) qui dirige la ville depuis son café durant la dynastie des Qaramânî, quelques années plus tard<sup>17</sup>.

La grammaire symbolique du rattachement à l'Empire ne vient que souligner le basculement. À partir de 1551, le tribut est payé à l'Empire, la présence de troupes et d'un gouverneur est acceptée dès lors qu'elle sert le dessein collectif. Mais la personnalité du gouverneur ottoman lui-même, du moins au début, est révélatrice du faible degré d'intégration bureaucratique : Dragut, le marin qui a pris la ville pour les Ottomans, est pacha de 1556 (à son retour d'autres conquêtes) jusqu'en 1565. On est loin de la figure d'un administrateur turc. Tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle ensuite, alternent phases de forte présence ottomane et de moindre pression, selon la personnalité du

---

nouvel Empire. Dès la conquête ottomane en 1517, « l'Égypte est intégrée dans un nouvel empire et de nouveaux marchés sont ouverts, aussi bien pour ses propres produits que pour les produits du commerce de transit. Pendant toute l'époque ottomane, les rapports commerciaux entre le Caire et Istanbul sont très étroits », voir Nelly HANNA, « Ismaïl Abû Taqiyya et le commerce international au Caire, 1585-1625 », dans Daniel PANZAC (dir.), *op. cit.*

<sup>16</sup> Ibn GALBUN, *op. cit.* Voir aussi Ahmad AL-ANSARI, *Biographie des notables tripolitains*, vol. 1, Tripoli, al-Firjâni, 1961.

<sup>17</sup> Notons que ce café du chef de la ville devient le siège de la municipalité moderne (*bala-diyya*) lors des réformes ottomanes en 1867.

gouverneur envoyé et ses rapports avec la notabilité locale. On a l'impression aussi qu'au travers de ces rapports avec le représentant de l'État central se jouent des luttes tout à fait locales entre différentes factions de la notabilité urbaine. L'intensité plus ou moins grande du rattachement de la ville à la Porte correspond assurément aussi à des phases de la vie locale. On lit trop souvent la place des élites locales comme appui plus ou moins fort, ou au contraire facteur d'opposition, au pouvoir central. Mais parfois la dimension inverse est tout aussi vraie, voire plus : le représentant de l'État central comme atout dans le jeu d'une faction locale.

### LE DÉTACHEMENT DE 1711

On considère généralement 1711 comme date de l'avènement de la dynastie locale des Qaramânî, qui développe pour plus d'un siècle une forme originale d'autonomie par rapport à Istanbul. Mais la lecture de la période précédente permet de nuancer cette appréciation : qu'est-ce que se détacher si on n'était pas tout à fait attaché ? Tout le jeu vient de l'usage rhétorique de la grammaire de l'appartenance, ainsi que de l'évolution des rapports de forces locaux. Les Qaramânî arrivent au pouvoir dans la province de Tripolitaine en juillet 1711<sup>18</sup>. Ahmad Qaramânî, le premier dynaste, est descendant d'un corsaire turc, originaire de Caramanie. Après de nombreuses décennies de la famille sur place, et de nombreux mariages avec des familles locales, les Qaramânî ne sont plus vraiment des étrangers. Il ne font pas partie cependant de l'élite marchande. Ahmad est porté au pouvoir par la population de Tripoli, comme disent les chroniques, c'est-à-dire par le conseil de la notabilité urbaine. Le tournant de 1711 est d'abord un tournant dans la répartition des pouvoirs au sein des instances de représentation de l'élite marchande. La dynastie est reconnue par le *beylerbey* d'Istanbul sans que le statut de province ottomane soit modifié. Le dynaste est souverain sur place, mais à l'échelle de l'Empire, il est le représentant du sultan d'Istanbul dans une province qui n'a pas cessé d'être à ce dernier.

Avant le pouvoir dynastique des Qaramânî, la province de Tripoli, comme celle d'Alger et de Tunis, était sous l'autorité d'un pacha envoyé normalement par Istanbul. Mais il arrivait aussi qu'il prenne le pouvoir sur place, étant issu le plus souvent de l'appareil militaire, et soit reconnu après coup. Les phases de simple attachement n'étaient ainsi pas exemptes de déviations à la règle

---

<sup>18</sup> Voir le travail de M. A. Pey sur la dynastie, mené à partir essentiellement d'archives consulaires de France et d'Italie. Marc André PEY, *Tripoli de Barbarie sous les derniers Qaramanî : 1754-1835. Essai de monographie d'une Régence à la fin de l'ère barbaresque*, 374 fol. dactyl., Aix-en-Provence, 1977.



impériale, ensuite corrigées. Dans le cas d'une prise de pouvoir hors de la norme impériale, la Porte reconnaissait souvent le fait accompli par l'envoi du caftan (*qaftân*), de l'épée (*qîlig*) et du titre de pacha, moyen beaucoup plus économique qu'une expédition militaire. De cette manière, on avait également toute chance de plaire à la partie dominante de l'élite urbaine, partant du principe que celui qui avait pris le pouvoir avait, de fait, su trouver les bons appuis. Ce pacha, s'il n'était pas tué ou renvoyé, était chef des troupes du gouvernement central et le représentant de l'autorité suprême ottomane. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'exercice du pouvoir devient héréditaire dans plusieurs provinces : les Hussein à Tunis (1705) et les Qaramânî à Tripoli (1711). Ces deux dynasties exercent le pouvoir pendant au moins une centaine d'années. L'inflexion, plus que dans la manière de prendre le pouvoir et de représenter la Porte, tient dans cette nouveauté. Le détachement par rapport à l'Empire, avec toutes les limites qu'on a vues, naît donc de l'introduction d'un facteur héréditaire dans l'exercice du pouvoir. Le sultan, là encore, se contente d'accepter l'investiture contre le paiement de divers tributs et cadeaux à la cour.

À Tripoli, le premier de ces dynastes, Ahmad Qaramânî, arrive au pouvoir en se débarrassant violemment des janissaires. Il les remplace par des corps de garde spéciaux (arnauts et renégats). Il semblerait qu'Ahmad ait tué tous les soldats turcs de Tripoli, puis envoyé de nombreux cadeaux et signes d'allégeance à Istanbul pour se faire pardonner. D'après la tradition, l'ancêtre des Qaramânî était un simple matelot corsaire, débarqué à Tripoli du temps de Dragut (XVI<sup>e</sup> siècle). La caractéristique de cette dynastie est de s'être mélangée à la population autochtone en se mariant avec des femmes natives de Tripolitaine. D'après les sources arabes<sup>19</sup>, elle fut considérée par la suite comme étant elle-même autochtone. Et Charles Féraud ajoute qu'« il ne leur resta bientôt de turc que le nom et ils en ignoraient même la langue »<sup>20</sup>. Autre effet du « détachement », la langue arabe est devenue la langue même de l'administration officielle à l'intérieur de la province. Les correspondances internes le prouvent, ainsi que celles envoyées au pouvoir central avec traduction en osmanli. Même les agents de la *makhzaniyya* (gouvernement du pacha) sont choisis par le souverain, ce qui permet toute latitude dans l'exercice du pouvoir au quotidien. D'Ahmad Qaramânî à 'Alî, le fils de Yûsuf Pacha Qaramânî, la province a connu une forte autonomie de fait et pourtant cela ne suffit pas à être en dehors du giron ottoman.

Sous la dynastie des Qaramânî, un certain nombre de signes de l'intégration dans l'Empire et du fonctionnement des structures impériales sont mis

<sup>19</sup> Voir, par exemple, les chroniques (*yawmiyât...*) de Hasan al-FAQIH HASAN, *op. cit.* ; ou d'Ibn GALBUN, *op. cit.*

<sup>20</sup> Charles FÉRAUD, *Annales tripolitaines*, publiées par Augustin BERNARD, Paris-Tunis, Vuibert-Tournier, 1927.

en sommeil <sup>21</sup>. Mais ils ne sont aucunement effacés. Tripoli reste toujours une *iyâla* (province) <sup>22</sup>. Quant aux signes de l'autonomie, on se garde bien de faire en sorte qu'ils viennent contredire les aspects indiscutables de l'appartenance à l'Empire. Une telle attitude risquerait en effet de provoquer une intervention militaire ottomane. Toute l'habileté de la dynastie locale est de maintenir le minimum exigible par le gouvernement central, tout en jouant sur les signes d'un fonctionnement autonome. Il semble que l'important pour les marchands de Tripoli ait été, tout en restant dans l'Empire, d'avoir un dirigeant local au statut suffisamment fort pour apparaître sur la scène internationale. À une époque où les horizons ottomans commençaient à ne plus garantir un volume d'échanges suffisant et une place durablement forte dans l'économie de course, il était important pour une cité échelle comme Tripoli (ou Tunis) d'être capable de traiter directement avec les puissances du nord de la Méditerranée.

Mais il est intéressant de noter que même les attributs symboliques du pouvoir autochtone prennent place dans la vaste rhétorique de « l'ottomanité ». Les archives reflètent parfaitement ce dualisme : à la cour des Qaramânî, on parle certes en arabe, on écrit aussi en arabe <sup>23</sup>, mais on garde plusieurs secrétaires turcs, ou turcophones, pour donner une version en langue ottomane de chaque acte administratif. Copie en est envoyée à Istanbul. Même dans l'expression pratique de l'autonomie, on garde les procédures bureaucratiques et juridiques de l'identité impériale <sup>24</sup>.

---

<sup>21</sup> Par exemple, Muhammad Qaramânî (1745-1754) se rend maître de la politique étrangère sans passer par le relais de la Sublime Porte ; tout comme, en 1798, Yûsuf Pacha Qaramânî conclut un accord avec Bonaparte, en pleine expédition d'Égypte, contre les recommandations du sultan. Selon le rapport consulaire de France, la réconciliation entre les Qaramânî et la Porte serait entièrement due « à la protection et aux sollicitations de la France ». A. N., A. F. III 74, dossier 433.

<sup>22</sup> Nous trouvons en effet dans tous les documents exploités l'expression *iyâla Trablus* (province de Tripoli d'Occident), tout comme existait l'*iyâla* de Tunis, et ce depuis la conquête ottomane de 1551 et même sous la dynastie des Qaramânî.

<sup>23</sup> Voir les différents dossiers « Qaramânî », Tripoli, D. M. T., mais aussi les lettres du secrétaire privé du pacha, Ahmad al-Qlibî, également rédigées en arabe. Ces lettres (conservées dans la famille Ighil Hsân) ont été en partie publiées. Voir Alî Mustafa MISRATI, *Rasâ'il Ahmad al-Qlibî bayn Trablus wa Tûnis (Correspondances d'Ahmad al-Qlibî entre Tripoli et Tunis)*, Tripoli, Dâr al-'Arabiya lil-kitâb, 1976.

<sup>24</sup> Une consultation des Archives nationales de Tunis montre qu'il en est de même pour cette ville. Sur Tunis à l'époque ottomane : Mohamed El Aziz BEN ACHOUR, *Catégories de la société tunisoise dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Tunis, Institut national d'Archéologie et d'Art, 1989, ou Ahmed SAADAoui, *Tunis, ville ottomane. Trois siècles d'urbanisme et d'architecture*, Tunis, Centre de Publication Universitaire, 2001.

De même, dans divers domaines, on constate un jeu rhétorique des pouvoirs locaux avec l'ensemble de la grammaire de l'appartenance à l'Empire : fiscalité, titulature, diplomatie, organisation administrative<sup>25</sup>. Durant la période d'autonomie locale, l'organisation administrative urbaine ne paraît pas subir de mutation fondamentale : à la tête de la ville restent l'assemblée des notables et son chef. Ils gardent le même ensemble de prérogatives, dans une organisation politique issue du système des corporations. Là encore le jeu des factions peut contribuer à expliquer les césures du rattachement/détachement. Au contexte international se mêlent les intérêts des marchands de la ville, soucieux d'élargir leurs horizons commerciaux, et de ne pas se limiter pour leurs échanges aux seules promesses d'un monde ottoman désormais insuffisant pour garantir la prospérité. Mieux vaut pour eux, sans trop froisser la tutelle impériale, jouer le jeu d'une dynastie locale point trop radicale dans sa manifestation d'autonomie.

### LE RATTACHEMENT DE 1835

Dans ce contexte, l'interprétation du rattachement de 1835 à l'Empire ottoman pose de nouveaux problèmes : si le détachement n'était que tout relatif, exercice subtil de rhétorique politique sur le thème impérial, il y a toute chance qu'il en soit de même pour le rattachement. Et en effet, 1835 ne semble pas constituer une rupture majeure dans le destin de la ville<sup>26</sup>. La dynastie des Qarâmanlî, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, connaît des difficultés économiques qui entraînent le déclin et l'abdication forcée de Yûsuf Pacha Qaramânî. Dans les années 1820, la situation de la Régence devient catastrophique sur le plan financier. Les notables urbains, las de devoir payer le déficit de l'État local par des taxes extraordinaires et de ne pouvoir exercer leurs activités dans un climat propice, contraignent le dynaste à se retirer. Le retour en force des Ottomans en 1835 n'est que l'aboutissement logique d'un processus de préservation des intérêts à la fois de l'Empire face à la menace européenne et des notables urbains face à un système économique et social

---

<sup>25</sup> Notons qu'à Tripoli, comme à Tunis, la titulature ottomane des beys et des officiers demeure ; tout comme la prière du vendredi au nom du sultan. A. Tunger-Zanetti fait remarquer de même qu'à Tunis la monnaie est toujours battue à son chiffre et que la demande d'investiture est accordée par un firman ottoman. Istanbul est toujours aussi le siège du califat. Les deux rites religieux, hanafite et malékite, sont représentés de manière égale, alors que l'école hanafite concerne beaucoup plus des gens d'origine turque (TUNGER-ZANETTI, *op. cit.*, p. 14 et 33).

<sup>26</sup> Pour la question du retour des Ottomans en 1835 à Tripoli, voir pour plus de détails Nora LAFI, *op. cit.*, p. 186-191, mais aussi le chapitre « Precolonial Reform, State formation in the nineteenth century » de Lisa ANDERSON, *The State and Social Transformation in Tunisia and Libya, 1830-1980*, Princeton University Press, 1986.

qui ne fonctionne plus. Le retour des Ottomans à l'administration directe de la province ne se fait en effet qu'après de longues années de crise locale, entre une dynastie finissante et une notabilité divisée et meurtrie. C'est, semble-t-il, la victoire d'une faction urbaine qui permet à la situation d'évoluer. Le retour des Ottomans l'accompagne, sans qu'il soit possible de savoir lequel des deux facteurs est le plus déterminant. Il faut dire qu'en 1835 la situation vue autant de Tripoli que d'Istanbul a changé. Les Français ont pris Alger, et sont en train de prendre l'essentiel de la côte algérienne. Tripoli se peuple d'ailleurs de nombreux notables algérois ayant fui l'occupation française de leur ville. Pour Istanbul, il devient vital de défendre directement les dernières provinces occidentales, dont Tripoli et la Tripolitaine. À Istanbul, on sent assurément aussi le danger d'une alliance de la notabilité locale avec une puissance européenne pour résoudre la crise issue de la décadence de la dynastie des Qaramânî. On commence à comprendre que les consuls européens tissent au sein du conseil des notables de solides liens de clientèle.

La reprise en main de 1835 est donc à la fois un tournant local (la prévalence de la faction pro-impériale au sein des marchands qui administrent la ville) et impérial (la volonté de ne pas perdre la province). Le nouveau gouverneur ottoman est accepté par la notabilité tripoline. La rupture est ailleurs : c'est l'irruption dans le panorama nord-africain et méditerranéen de la pression coloniale européenne, qui contraint l'Empire ottoman à accentuer à la fois sa présence militaire dans les ports de la région, et à réactiver avec plus de vigueur les mécanismes de l'exaltation de l'appartenance, que la tranquillité permettait de laisser en sommeil. Il est vital pour le gouvernement central ottoman de marquer fortement sa présence à Tunis<sup>27</sup> et à Tripoli. Une circulaire est expédiée à chaque consulat étranger pour marquer de nouveau la présence ottomane dans la région et dissuader quelque peu les appétits. On a senti aussi à Istanbul que, de la part des Européens, l'exaltation diplomatique de l'indépendance de la province était un moyen d'en diminuer les rapports de dépendance par rapport à la Porte, et donc d'y prendre pied plus facilement. Il n'est donc plus question à partir de 1835 d'autonomie dans un cadre impérial. Mais cela, en soi, ne change rien au rapport entre la société locale et le pouvoir central<sup>28</sup>.

Il y a pourtant un moment de conflit lors de ce tournant : les élites locales testent, en quelque sorte, le gouvernement stambouliote. Le *cheikh al-bilâd*

---

<sup>27</sup> Voir à ce sujet l'action du consul anglais Wood, agent arabe (Khatab – le bois – au nom anglicisé) du gouvernement ottoman chargé de repousser l'influence française par une alliance avec les notables de la ville et les autorités anglaises.

<sup>28</sup> Il en va de même à Tunis, sauf que les dissensions sont plus nettes et se terminent mal pour les élites locales pro-ottomanes. Voir Smida MONGI, *Khereddine ministre réformateur*, Tunis, Maison Tunisienne de l'édition, 1970.

(chef de la ville, à la fois prévôt des marchands et magistrat municipal) vérifie que les prérogatives du corps dont il est issu ne sont en rien affectées par la nouvelle donne. Pour les notables du conseil urbain, il ne serait pas acceptable que le rattachement se traduise par une perte de leurs prérogatives. Mais comme il va de soi qu'à ce moment l'Empire ne peut se permettre de perdre l'assentiment des élites locales, le conflit trouve une résolution simple et rapide<sup>29</sup>. Il sert juste à vérifier que le rattachement n'avait pas de néfaste conséquence pour les marchands de Tripoli, dont les instances de représentation étaient traditionnellement les structures du gouvernement urbain.

Le véritable tournant se situe quelques décennies plus tard, lors de l'application des réformes urbaines promues par l'Empire<sup>30</sup>. L'enjeu, pour les villes, est de taille. Il s'agit de passer d'une gestion urbaine de type d'Ancien Régime, fondée sur le système des corporations et l'assemblée des notables, à un nouveau système, au cœur duquel on trouve l'institution municipale. C'est peut-être là qu'a lieu le véritable rattachement : le système réformé devient éminemment ottoman, malgré une part d'inspiration européenne, sur laquelle on a trop insisté, et l'enjeu est de le faire accepter par les élites urbaines. Dans les années 1860, l'Empire entend se renforcer en uniformisant et modernisant les modes de gestion locale. Pour les villes, cela passe par la réforme municipale. Pour le gouvernement central, il s'agit de donner finalement à l'Empire une unité dans les modes de gestion urbaine, au moment où tant de ses parties sont menacées par les avancées de la pression européenne.

La réforme, notamment urbaine, devient donc paradoxalement l'outil d'une tardive ottomanisation. Reste à la faire accepter par la société locale. Mais là encore, la réforme elle-même épouse parfaitement les structures pré-existantes : le *cheikh al-bilâd* (chef de la ville) devient maire, l'assemblée des notables (*jamâ'a al-bilâd*) devient conseil municipal (*majlis al-baladiyya*), l'institution de gestion urbaine (*machikha al-bilâd*) devient municipalité (*baladiyya*)<sup>31</sup>.

Là encore, le rattachement de la ville au cadre impérial se fait dans une admirable continuité avec les usages locaux.

<sup>29</sup> Voir à ce propos « Les *cheikh al-bilâd* exilés : Tripoli face à la volonté d'administration directe » et « L'affaire 'Ali al-Qarqânî », Nora LAFI, *op. cit.*, p. 185-207. Voir aussi Mohamed-Hadi HASHMI, *Les effets des réformes ottomanes et le rôle des élites en Libye*, mémoire de D. E. A. sous la direction de Dominique Chevalier, Université Paris IV, 1987, dactyl.

<sup>30</sup> Pour la question des réformes municipales, voir Nora LAFI, *op. cit.*, p. 207-241 et pour la modernisation en général : Cyril E. BLACK, Carl BROWN (dir.), *Modernization in the Middle East. The Ottoman Empire and its Afro-Asian Successors*, The Darwin Press, INC, Princeton, 1992.

<sup>31</sup> Pour le Caire, Nelly Hanna constate des effets similaires lors de la création des municipalités : Nelly HANNA, *The State and its Servants : Administration in Egypt from Ottoman Times to the Present*, Le Caire, The American University in Cairo Press, 1995, p. 6.

De nouveau, par un conflit, les notables, qui dominaient l'ancien régime, viennent tester le fonctionnement du nouveau système. Ils rejettent (au moins la faction dominante) l'homme choisi par la Porte pour mettre en œuvre la réforme. Mais en mettant en place l'homme de leur choix dans les nouvelles structures, ils en valident ensuite la pertinence et la pérennité. On peut lire l'exigence des notables locaux vis-à-vis d'Istanbul, à travers notamment l'épisode d'une pétition, signée par tous les notables de l'ancienne assemblée urbaine et envoyée dans la capitale, preuve de contestation puis de validation d'un nouveau mode d'appartenance à l'Empire<sup>32</sup>.

Les inflexions venant du gouvernement central dans les périodes de réforme sont donc adaptées à la réalité locale<sup>33</sup>. Signalons par ailleurs que pendant plusieurs décennies la famille Qaramânî domine le conseil municipal mis en place par les Ottomans. Entre les années 1870 et la fin de la période ottomane en 1911, le jeu classique des factions au conseil désormais municipal anime la vie locale.

## LE RATTACHEMENT DE 1911

Les épisodes de 1911-1912 introduisent une variable nouvelle, autour de l'irruption dans le contexte local d'une puissance coloniale. Depuis plusieurs années, l'Italie s'était constituée une importante clientèle au conseil municipal, et s'en sert pour contester et fragiliser la tutelle ottomane. Mais les modalités du rattachement n'ont très tôt plus rien qui rappelle les pratiques ottomanes : on s'attache certes, dans un premier temps, à préserver certaines des prérogatives de la notabilité locale, au travers de la municipalité, mais très vite on ôte à cette institution tout réel pouvoir sur la ville et son devenir. Les structures coloniales, selon un mouvement bien connu, viennent évincer les instances de représentation de l'élite locale.

Le détachement de ces élites vis-à-vis d'une présence italienne qui, selon la logique ancienne de l'attente d'une domination souple permettant la prospérité, avait pu être bien vue par certains milieux lassés de la crise de l'Empire ottoman, ne se fait guère attendre. Très rapidement, dès les premiers mois de 1912, les rangs de la rébellion rurale se gonflent du soutien de nombreux notables urbains.

---

<sup>32</sup> Istanbul, B. A., D. 61 n° 2004.

<sup>33</sup> Pour plus d'information sur le contexte de la fin de l'Empire ottoman : Hasan KAYALI, *Ottomanism, Arabism and Islamism in the Ottoman Empire, 1908-1918*, Berkeley, University of California Press, 1997.

Les moments de rattachement d'une ville à une entité plus grande sont ainsi des moments où se donnent à lire à la fois la société urbaine et les instances du pouvoir central. Pour le cas de l'Empire ottoman, il semble que l'exemple de Tripoli amène un certain nombre de nuances : pour le gouvernement central ottoman, la faiblesse des signes de l'appartenance est une force, et ce n'est que face au danger que le rattachement est l'objet d'une insistance rhétorique. De même, l'appartenance à l'ensemble impérial, si elle sous-tend un certain nombre de pratiques sociales et administratives communes, d'ailleurs acceptées même par les rouages que l'on dit autonomes, ne nécessite en aucun cas la soumission des sociétés locales à un modèle unique.

Mais, dans l'histoire moderne, cela est-il vraiment une exception ? Peut-être devrait-on relire cette manière ottomane d'administrer les villes et provinces de l'Empire à la lumière de la manière qu'avaient les gouvernements royaux européens d'Ancien Régime de considérer les sociétés urbaines locales. On y verrait moins la trace d'une particularité ottomane, ou du moins pourrait-on en déceler les véritables ressorts.

Par ailleurs, pour le XIX<sup>e</sup> siècle, ne peut-on pas lire aussi l'imposition de structures uniques de gouvernement urbain dans l'Empire, au-delà du contexte, dans le vaste mouvement de mutation de la société ? De la sorte, la création des municipalités dans les années 1860 et la reconduction sous un jour modernisé des modes antérieurs, doivent être lus sous l'angle de l'analyse du passage, tant des sociétés locales que de l'Empire lui-même, à la modernité administrative. Mais dans ce passage, on perd une grande part de la ductilité de fonctionnement que permettaient les rouages anciens. Tout se fait plus rigide, et le jeu sur la grammaire de l'appartenance en devient plus difficile. L'irruption violente des pouvoirs colonisateurs vient ensuite à la fois clore le débat et accentuer encore les tensions face aux dichotomies de l'identité à l'œuvre dans les dernières décennies de l'Empire ottoman.